



DEC151304DGDS

Décision portant création et renouvellement des équipes de recherche labellisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 1er janvier 2016 l'équipe de recherche labellisée suivante sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Midi-Pyrénées

ERL n° 5311

Intitulé : CELLULES STROMALES, HOMEOSTASIE, PLASTICITE ET REPARATION TISSULAIRE (STROMALab)

Directeur : M. Louis CASTEILLA, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

Section : 24

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2016 les équipes de recherche labellisée suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

ERL n° 5261

Intitulé : Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires

Directrice : Mme Ina ATTREE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Sections : 27, 20

Durée : 5 ans

Délégation Midi-Pyrénées

ERL n° 5294

Intitulé : ERL Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (CRCT)

Directeur : M. Jean-jacques FOURNIE, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Sections : 28, 24

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat de la directrice, des directeurs mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2016 pour la durée de l' équipe de recherche labellisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2015


Le Président
Alain FUCHS